



**2026/03-06**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2026**

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 21 mars 2026 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Candice ENEE.

**Etaient présents :** Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD ; Mme Karidiatou SANOU ; M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT ; M. Pierre ARDITTI ; Mme Marie-Claude GOUBIN ; M. Philippe JACKSON ; Mme Chantal BALLOT ; M. Maxime PAQUEREAU ; Mme Virginie DELL ; M. Pascal LAMOUCHE ; Mme Catherine CREVECOEUR ; Mme Marie-Lyne SCHEMBRI.

Absent ayant donné pouvoir : M. Xavier SOURCEAU à M. Benjamin GUERARD

Monsieur Philippe JACKSON est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

**CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTION DU RAPPORTEUR**

Le code général des collectivités territoriales permet la création de commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Il est proposé de créer 13 commissions :

- Commission voirie et réseaux
- Commission cimetière
- Commission budget – finances
- Commission urbanisme
- Commission information, internet, communication
- Commission travaux bâtiments
- Commission éclairage public
- Commission jeunesse
- Commission vie associative
- Commission personnel, affaires scolaires
- Commission environnement, cadre de vie
- Commission marchés publics
- Commission gestion et attribution des logements

Les commissions rendent un avis sur chacune des affaires soumises à son avis et peuvent éventuellement faire des propositions.

En aucun cas, les commissions ne rendent de délibération.

Il est également proposé d'arrêter la liste des membres de chaque commission créée.

### DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commission spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,**

contre	abstentions	pour	Votants
0	0	15	15

**ARTICLE 1 :** Le maire est président de droit de chacune des commissions.

**ARTICLE 2 :** De créer la commission voirie et réseaux. Cette commission comportera 4 membres.

Désignation : candidatures :

- FERREIRA Frédéric : rapporteur
- FROMENT Aurore : membre
- JACKSON Philippe : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre

Ont obtenu :

- FERREIRA Frédéric : 15 voix
- FROMENT Aurore : 15 voix
- JACKSON Philippe : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix

**ARTICLE 3 :** De créer la commission cimetière. Cette commission comportera 3 membres.

Désignation : candidatures :

- JACKSON Philippe : rapporteur
- DELL Virginie : membre
- SCHEMBRI Marie-Lyne : membre

Ont obtenu :

- JACKSON Philippe : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix
- SCHEMBRI Marie-Lyne : 15 voix

**ARTICLE 4 :** De créer la commission budget – finances. Cette commission comportera 4 membres.

Désignation : candidatures :

- GUERARD Benjamin : rapporteur
- PAQUEREAU Maxime : membre
- DELL Virginie : membre
- BALLOT Chantal : membre

Ont obtenu :

- GUERARD Benjamin : 15 voix
- PAQUEREAU Maxime : 15 voix

- DELL Virginie : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix

**ARTICLE 5 :** De créer la commission urbanisme. Cette commission comportera 6 membres.

Désignation : candidatures :

- FROMENT Aurore : rapporteur
- FERREIRA Frédéric : membre
- GUERARD Benjamin : membre
- ARDITTI Pierre : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre
- SANOU Karidiatou : membre

Ont obtenu :

- FROMENT Aurore : 15 voix
- FERREIRA Frédéric : 15 voix
- GUERARD Benjamin : 15 voix
- ARDITTI Pierre : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix
- SANOU Karidiatou : 15 voix

**ARTICLE 6 :** De créer la commission information, internet, communication. Cette commission comportera 4 membres.

Désignation : candidatures :

- ARDITTI Pierre : rapporteur
- JACKSON Philippe : membre
- SOURCEAU Xavier : membre
- DELL Virginie : membre

Ont obtenu :

- ARDITTI Pierre : 15 voix
- JACKSON Philippe : 15 voix
- SOURCEAU Xavier : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix

**ARTICLE 7 :** De créer la commission travaux bâtiments. Cette commission comportera 6 membres.

Désignation : candidatures :

- FROMENT Aurore : rapporteur
- FERREIRA Frédéric : membre
- CREVECOEUR Catherine : membre
- DELL Virginie : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre
- ARDITTI Pierre : membre

Ont obtenu :

- FROMENT Aurore : 15 voix
- FERREIRA Frédéric : 15 voix
- CREVECOEUR Catherine : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix
- ARDITTI Pierre : 15 voix

**ARTICLE 8 :** De créer la commission éclairage public. Cette commission comportera 3 membres.

Désignation : candidatures :

- ARDITTI Pierre : rapporteur

- DELL Virginie : membre
- PAQUEREAU Maxime : membre

Ont obtenu :

- ARDITTI Pierre : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix
- PAQUEREAU Maxime : 15 voix

**ARTICLE 9 :** De créer la commission jeunesse. Cette commission comportera 3 membres.

Désignation : candidatures :

- PAQUEREAU Maxime : rapporteur
- BALLOT Chantal : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre

Ont obtenu :

- PAQUEREAU Maxime : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix

**ARTICLE 10 :** De créer la commission vie associative. Cette commission comportera 3 membres.

Désignation : candidatures :

- LAMOUCHE Pascal : rapporteur
- BALLOT Chantal : membre
- FROMENT Aurore : membre

Ont obtenu :

- LAMOUCHE Pascal : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix
- FROMENT Aurore : 15 voix

**ARTICLE 11 :** De créer la commission personnel, affaires scolaires. Cette commission comportera 4 membres.

Désignation : candidatures :

- SANOU Karidiatou : rapporteur
- GOUBIN Marie-Claude : membre
- BALLOT Chantal : membre
- SCHEMBRI Marie-Lyne : membre

Ont obtenu :

- SANOU Karidiatou : 15 voix
- GOUBIN Marie-Claude : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix
- SCHEMBRI Marie-Lyne : 15 voix

**ARTICLE 12 :** De créer la commission environnement, cadre de vie. Cette commission comportera 6 membres.

Désignation : candidatures :

- FROMENT Aurore : rapporteur
- GOUBIN Marie-Claude : membre
- JACKSON Philippe : membre
- DELL Virginie : membre
- LAMOUCHE Pascal : membre
- CREVECOEUR Catherine : membre

Ont obtenu :

- FROMENT Aurore : 15 voix
- GOUBIN Marie-Claude : 15 voix
- JACKSON Philippe : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix
- LAMOUCHE Pascal : 15 voix
- CREVECOEUR Catherine : 15 voix

**ARTICLE 13 :** De créer la commission marchés publics. Cette commission comportera 6 membres.

Désignation : candidatures :

- GUERARD Benjamin : rapporteur
- FROMENT Aurore : membre
- GOUBIN Marie-Claude : membre
- DELL Virginie : membre
- ARDITTI Pierre : membre
- BALLOT Chantal : membre

Ont obtenu :

- GUERARD Benjamin : 15 voix
- FROMENT Aurore : 15 voix
- GOUBIN Marie-Claude : 15 voix
- DELL Virginie : 15 voix
- ARDITTI Pierre : 15 voix
- BALLOT Chantal : 15 voix

**ARTICLE 14 :** De créer la commission gestion et attribution des logements. Cette commission comportera 4 membres.

Désignation : candidatures :

- GUERARD Benjamin : rapporteur
- SANOU Karidiatou : membre
- FROMENT Aurore : membre
- GOUBIN Marie-Claude : membre

Ont obtenu :

- GUERARD Benjamin : 15 voix
- SANOU Karidiatou : 15 voix
- FROMENT Aurore : 15 voix
- GOUBIN Marie-Claude : 15 voix

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Philippe JACKSON



Le Maire,

Candice ENEE



